

APRÈS LA 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Parcours d'orientation

Mars 2026



- Que faire après la 2^{de} ? Quel bac choisir ?
Bien préparer son bac et son entrée dans le supérieur
- Choisir le bac général
- Choisir un bac technologique
- Répartition et coefficients des épreuves du bac
- Orientation - affectation
- Après le bac

QUE FAIRE APRÈS LA 2^{de} ? QUEL BAC CHOISIR ?

BIEN PRÉPARER SON BAC
ET SON ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR

QUE FAIRE APRÈS LA 2^{de} ? QUEL BAC CHOISIR ?

Focus sur tout ce qui différencie le bac général et le bac technologique dans la vidéo « Pose-toi la question ! Bac général ou bac technologique ? »

CE QUI EST DIFFÉRENT :

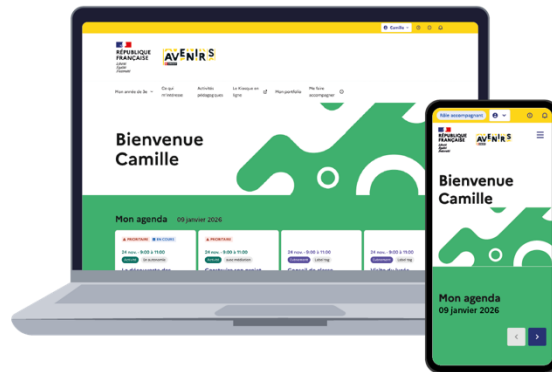
Les enseignements de spécialité, la façon d'apprendre et les poursuites d'études.

À noter : Pour choisir entre ces deux bacs, la question des centres d'intérêt est primordiale.

POUR S'INFORMER

Le site [Horizons 21^e](#) aide les élèves à préciser leurs choix d'EDS (enseignements de spécialité) et leur permet tester différentes combinaisons.

Les ressources et les outils de la [plateforme Avenir\(s\)](#) leur donnent la possibilité de découvrir les formations et leurs débouchés, de consulter les événements liés à l'orientation et de construire leur projet en étant accompagnés.



APRÈS LA CLASSE DE 2^{de}, L'ÉLÈVE PEUT CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE OU LA VOIE TECHNOLOGIQUE

La voie générale

Les enseignements de spécialité au choix :

- arts
- biologie, écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- éducation physique, pratiques et cultures sportives
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- littérature, langues et cultures de l'Antiquité
- mathématiques
- numérique et sciences informatiques
- physique-chimie
- sciences de l'ingénieur
- sciences de la vie et de la Terre
- sciences économiques et sociales

La voie technologique

- **S2TMD** (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse)
- **ST2S** (sciences et technologies de la santé et du social)
- **STAV** (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)
- **STD2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués)
- **STHR** (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- **STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- **STL** (sciences et technologies de laboratoire)
- **STMG** (sciences et technologies du management et de la gestion)

BIEN PRÉPARER SON BAC ET SON ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR EN EXPLORANT LE CONTENU DES PROGRAMMES :

- des enseignements de spécialité du bac général
- des séries du bac technologique

Cliquez pour découvrir [les programmes du lycée général et technologique](#) sur le site du ministère de l'Éducation nationale.



COMMENT CHOISIR SES SPÉCIALITÉS ?

Consulter les recommandations sur les choix de spécialités au lycée sur la plateforme [parcoursup](#)
Entrez dans l'enseignement supérieur



CHOISIR LE BAC GÉNÉRAL

LE BAC GÉNÉRAL

- Enseignement théorique et abstrait
- Réfléchir / Analyser / Synthétiser
- Argumenter / Rédiger
- Travail personnel important

HORAIRES EN 1^{re} GÉNÉRALE

Enseignements communs

Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante A et langue vivante B (enveloppe globalisée)	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h / 3 h 30 *
Enseignement moral et civique	18 h/an
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe (enveloppe globalisée)	54 h/an

INFO +

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

En classe de 1^{re}, les élèves choisissent trois EDS (enseignements de spécialité). Ils doivent aussi s'informer sur les spécialités proposées par le lycée et sur les combinaisons possibles.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels (un, au choix, en 1^{re} et deux, au plus, en terminale) permettent aux élèves de compléter leur formation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets de poursuite d'études.

3 enseignements de spécialité au choix

Arts	4 h
Biologie, écologie	4 h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	4 h
Mathématiques	4 h
Numérique et sciences informatiques	4 h
Physique-chimie	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Sciences économiques et sociales	4 h
+ éventuellement 1 enseignement optionnel	3 h

* Pour les élèves de 1^{re} n'ayant pas choisi l'EDS mathématiques, l'enseignement scientifique de deux heures hebdomadaires est complété par un enseignement de mathématiques spécifique d'une durée hebdomadaire d'1 h 30.

HORAIRES EN TERMINALE GÉNÉRALE

Enseignements communs

Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante A et langue vivante B (enveloppe globalisée)	4 h
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h/an
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe (enveloppe globalisée)	54 h/an

INFO +

LES EDS (ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ)

En classe de terminale, les élèves conservent deux EDS sur les trois de 1^{re}, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets d'études supérieures.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels propres à la classe de terminale (mathématiques complémentaires ; mathématiques expertes ; droit et grands enjeux du monde contemporain) permettent aux élèves d'élargir les possibilités d'études supérieures.

Deux enseignements de spécialité

Arts	6 h
Biologie, écologie	6 h
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	6 h
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur	6 h
Sciences économiques et sociales	6 h
+ éventuellement 1 enseignement optionnel	3 h chacun



CHOISIR UN BAC TECHNOLOGIQUE

LE BAC TECHNOLOGIQUE

- **Enseignement appliqué**
observation > expérimentation > application
- **Travail en groupe et en autonomie sur des projets**
- **TP (travaux pratiques)**
en laboratoire, en salle informatique ou en salle de technologie

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS À TOUTES LES SÉRIES (1^{re} ET TERMINALE)

Les horaires des enseignements de spécialité liés aux séries apparaissent sur les diapositives suivantes.

Enseignements communs	Horaires
Français	3 h en 1 ^{re}
Philosophie	2 h en terminale
Histoire-géographie	1 h 30
Langue vivante A et langue vivante B, et enseignement technologique en langue vivante A (enveloppe globalisée)	4 h
Éducation physique et sportive	2 h
Mathématiques	3 h
Enseignement moral et civique	18 h/an
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe	54 h/an
+ 3 enseignements de spécialité en 1 ^{re} et 2 enseignements de spécialité en terminale (voir tableaux suivants)	
+ éventuellement, des enseignements optionnels selon la série	3 h

INFO +

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

En classe de 1^{re}, les élèves suivent les trois enseignements de spécialité qui correspondent à la série de bac technologique choisie. En terminale, ils en suivent deux.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)

Les enseignements et volumes horaires sont différents pour le bac STAV.

- Français : 3 h 30
- LVA + LVB : 3 h 30
- Éducation socioculturelle : 1 h
- Technologies de l'informatique et du multimédia : 30 min

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS EN 1^{re} TECHNOLOGIQUE

Série	Trois enseignements de spécialité	Horaires
S2TMD	- Économie, droit et environnement du spectacle vivant - Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales - Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale	3 h 5 h 30 5 h 30
ST2S	- Physique-chimie pour la santé - Biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales	3 h 5 h 7 h
STAV	- Gestion des ressources et de l'alimentation - Territoires et sociétés - Technologie	6 h 45 2 h 30 3 h
STD2A	- Physique-chimie - Outils et langages numériques - Design et métiers d'art	2 h 2 h 14 h
STHR	- Esae (enseignement scientifique alimentation-environnement) - Sciences et technologies culinaires et des services - Économie-gestion hôtelière	3 h 10 h 5 h
STI2D	- Innovation technologique - Ingénierie et développement durable - Physique-chimie et mathématiques	3 h 9 h 6 h
STL	- Physique-chimie et mathématiques - Biochimie-biologie - Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	5 h 4 h 9 h
STMG	- Sciences de gestion et numérique - Management - Droit et économie	7 h 4 h 4 h

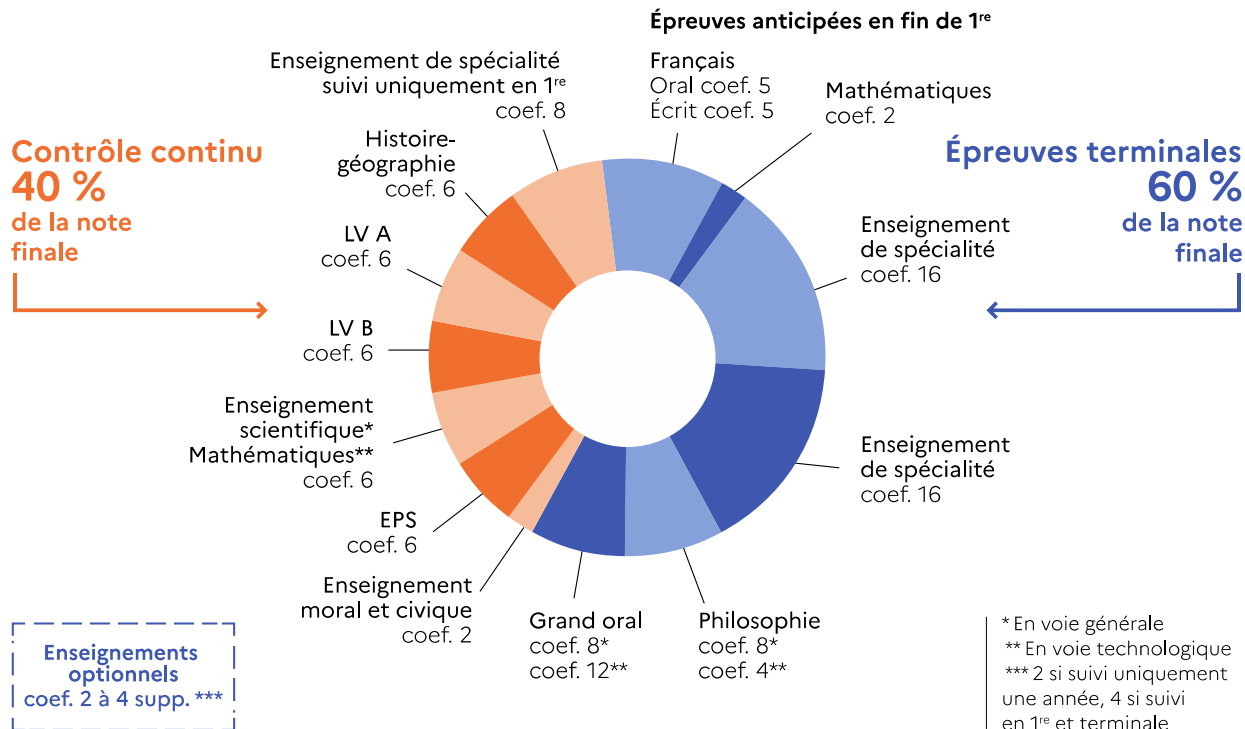
HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE

Série	Trois enseignements de spécialité	Horaires
S2TMD	• Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales • Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale	7 h 7 h
ST2S	• Chimie, biologie et physiopathologie humaines • Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h 8 h
STAV	• Gestion des ressources et de l'alimentation • Territoires et technologie	6 h 45 4 h 30
STD2A	• Analyse et méthodes en design • Conception et création en design et métiers d'art	9 h 9 h
STHR	• Sciences et technologies culinaires et des services-Esae (enseignement scientifique alimentation-environnement) • Économie-gestion hôtelière	13 h 5 h
STI2D	• 212D (ingénierie, innovation et développement durable), avec un enseignement spécifique au choix parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique • Physique-chimie et mathématiques	12 h 6 h
STL	• Physique-chimie et mathématiques • Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	5 h 13 h
STMG	• Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique au choix parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion • Droit et économie	10 h 6 h

RÉPARTITION ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES DU BAC

LES ÉPREUVES DU BAC

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT





ORIENTATION AFFECTATION

EN FIN DE 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Pour la voie générale, le choix porte sur les enseignements de spécialité ; pour la voie technologique, sur une série :

vœux des élèves et de leur famille, propositions du conseil de classe aux 2^e et 3^e trimestres puis décision d'orientation par le chef ou la cheffe d'établissement, avec la possibilité de faire appel en cas de désaccord.

La **fiche dialogue** ou le [téléservice](#) constituent le support des échanges aux 2^e et 3^e trimestres entre l'école, les élèves et leur famille.

Le **redoublement** peut être décidé par le chef ou la cheffe d'établissement, sur proposition du conseil de classe.

→ **CONCERNANT LES PROCÉDURES D'AFECTATION, SE RENSEIGNER AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION).**

En fin de 2^{de} GT, les élèves peuvent exceptionnellement faire **une demande de passage en 1^{re} professionnelle**, grâce à une procédure passerelle.

Ils peuvent aussi demander une réorientation en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

La voie professionnelle peut être conseillée, mais elle n'est pas une décision d'orientation. Le choix de cette voie relève des élèves et de leur famille.

Lorsque les parents, ou les élèves majeurs, n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, **un maintien, de droit, dans la classe d'origine peut être obtenu** pour la durée d'une seule année scolaire.

Ce droit peut s'exercer dès lors que la décision d'orientation du chef ou de la cheffe d'établissement n'est pas conforme à la demande de la famille, sans nécessité de faire appel. Ce droit peut également s'exercer à l'issue de la commission d'appel, lorsque la décision prise par la commission n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur.



APRÈS LE BAC

BAC GÉNÉRAL

Prioritairement vers les études longues

- **Université**
licence, master, doctorat
- **Écoles bac + 5 et plus**
Sciences Po, architecture, numérique, arts...
- **Classes prépa + grandes écoles**
- **Grandes écoles**
écoles d'ingénieurs, de commerce, vétérinaire,
ENS (écoles normales supérieures)...

BAC TECHNOLOGIQUE

Prioritairement vers les études courtes

- **STS (Section de technicien supérieur)**
BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA
(brevet de technicien supérieur agricole)
- **IUT (Institut universitaire de technologie)**
BUT (bachelor universitaire de technologie)
- **Université ou écoles**
DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques
et techniques), licence professionnelle
- **Écoles spécialisées bac + 2 ou bac + 3**
arts, commerce, paramédical, social...



**CONTACTEZ
NOS SPÉCIALISTES
DE L'ORIENTATION !**



**DES PUBLICATIONS
POUR BIEN CHOISIR
SON ORIENTATION**



MERCI de votre attention
et à bientôt sur www.onisep.fr !